

Magneux-Infos - juillet 2020

Vous pouvez retrouver toutes les informations communales sur le site
<https://magneuxhauterive.fr>

Secrétariat de mairie

Tél : 04 77 76 10 76

Horaires d'ouverture : mardi—jeudi—vendredi : 14h à 17h

Mercredi : 10h à 12h

La mairie sera fermée du 24 août au 4 septembre inclus

Mèl : mairie.magneuxhauterive@orange.fr

Usage de l'eau

La commune est en seuil de vigilance pour l'utilisation de l'eau potable. Il n'y a pas de restriction mais une incitation à limiter sa consommation.

Comité des Fêtes

En raison de la crise sanitaire, la fête du 15 août n'aura pas lieu cette année.

Tapage nocturne

Des plaintes pour tapage nocturne ont été déposées en mairie.

Il convient de respecter le voisinage.

LUDOBUS

A partir de septembre, il n'y aura plus de service du LUDOBUS. Les horaires de la ludothèque de Montbrison seront étendus.

Nuisances sonores

A l'approche des beaux jours, nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, matériel de bricolage ... sont autorisés :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

DÉGRADATIONS

De nouvelles dégradations ont été constatées à la salle des fêtes et sur différents bâtiments publics. Les auteurs engagent leur responsabilité et celle de leurs parents (s'ils sont mineurs).

Nous comptons sur le civisme de chacun !

Recensement citoyen

Les jeunes nés entre le 1er avril et le 30 septembre 2004 doivent se faire recenser auprès de la mairie, en apportant leur carte d'identité, un justificatif de domicile, le livret de famille.

Il est rappelé que l'attestation de recensement est **nécessaire** pour l'inscription au BAC, l'examen du code....